



## ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES INTERETS DES VICTIMES D'ACCIDENTS DES MEDICAMENTS

### **FLASH INFORMATION**

Paris le 1<sup>er</sup> Janvier 2026

« **Système de Santé** », était le titre de la conférence du 14 octobre 2025 à Paris à la **Maison de la Chimie**. Réunion sans dialogue, sans psychologie des intervenants, pour la plupart responsables du **désastre de la Sécurité Sociale**, cet évènement était animé par un jeune journaliste aux ordres du système ! Le déjeuner débat prévu avec les élus avait été annulé, les intervenants se sont éclipsés rapidement pour éviter les questions des représentants des usagers du système de Santé !

Les « **Rencontres de la FHP** » du 16 octobre 2025, réunion toujours très libre de paroles, étaient également encadrées, pas de question directe de la salle, seuls des « SMS » étaient autorisés. Si la parole avait été plus libre, j'aurais pu exposer aux noms des Adhérents de l'**AAAVAM** nos doléances et aussi exposer des remarques économiques pour **sauver notre Système de Santé en faillite** !

Les Doléances de notre Association concernent les dénis de Justice liés aux lenteurs des procédures dans les « **Actions de Groupe Santé** », difficiles d'application, mais également l'affaire **Mediator** qui rentre dans sa 17<sup>ème</sup> année !

Beaucoup des adhérents de l'**AAAVAM** ont un pronostic vital restreint en raison de séquelles liées à des médicaments « défectueux », **ils ne seront plus présents le jour du dernier arrêt de la Cour de Cassation** !

J'aurais pu faire part aussi de la démesure de l'utilisation des « **exécutions provisoires** » qui ne permettent pas à la France d'être un pays démocratique, cette mesure ne devrait pas être « de droit », mais seulement utilisée dans des cas très limités, au « civil » dans des cas d'expulsions de logement, les magistrats sont responsables de nombreux cas de détresses, **pourquoi le Conseil Constitutionnel s'est-il contenté de censurer seulement le pénal** ?

L'absence de contrôles sérieux du « **Système de Santé** » par les **CPAM** est aussi choquante, toutefois, si les mutilations volontaires, déguisées en accidents du travail sont indemnisés à vie ; avec des mutilations souvent effroyables difficiles à prouver, en revanche d'autres abus sont plus simples à démontrer, des vérifications pourraient faire économiser à la **Sécurité Sociale plusieurs milliards/an**.

**Je pose les questions :**

Sommes-nous suffisamment riches pour entretenir une **flotte de Taxis à hauteur de 7 milliards d'euros** ? Également assez riches pour entretenir des « **Samu** », alors que ce couteux système a été supprimé, il y a bien longtemps, dans certains pays bien plus riches que la France.

Nos hôpitaux et cliniques manquent de personnels et de médecins dans les services d'urgences, **ils sont en déplacements pour un seul patient dans les SAMU** !

Les pompiers principalement, interviennent rapidement, mais où peuvent-ils bien emmener les malades, les blessés, faute de médecins spécialistes dans les services d'urgence ?

**Le jeudi 4 décembre 2025**, les adhérents de l'**AAAVAM** se sont réunis à Paris en **Assemblée Générale**, l'intelligence artificielle « **IA** » a été l'un des thèmes de notre après midi de débats et de propositions.

**Georges Alexandre Imbert**  
**Président de l'AAAVAM**

\*\*\*

## LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE L'AAAVAM « EN BREF ».

1992 à 2025 **TRANQUILLISANTS ET SOMNIFÈRES** Décision du Ministère de la Santé en l'an 2000 sur **intervention du Président Georges Alexandre Imbert** : modifications du **RCP (Vidal®)** et des notices, il a été ajouté « **Peut favoriser le passage à l'acte suicidaire** ».

**Le suicide** sujet « tabou » : en général peu de témoignages, **seul le croisement des données de santé**, comme pour le **Mediator®** permettrait de quantifier en pharmacovigilance (**BIG-DATA**) l'hécatombe liée aux **Benzodiazépines** que nous dénonçons depuis 1992.

Pour les actes de violences, de tueries, de soumissions médicamenteuses le **Président Imbert** au nom de l'**AAAVAM** est souvent cité à comparaître comme « **témoin expert et RU** » en **Cours d'assises**.

**Sécurité Routière** : Nous avons réalisé de nombreuses enquêtes sur ordre du **Prefet de Police de Paris** concernant des accidents mortels favorisés par des **tranquillisants & somnifères** ; des **pictogrammes** ont été ajoutés sur les boîtes pour la prévention et il a été demandé aux prescripteurs de mentionner sur **leurs ordonnances l'interdiction de conduire un véhicule automobile sous l'empire de ces drogues légales**.

**Neuroleptiques** : nombreux témoignages de **dyskinésies faciales**, entre autres, dossiers rejetés par les **CRCI** devenues **CCI-ONIAM**.

**STALTOR® & CHOLSTAT®**, anticholestérol du laboratoire **Bayer®** retiré du marché mondial en raison de sa dangerosité, aucune suite judiciaire en France n'a abouti, pour les 5000 dossiers reçus des Victimes par l'**AAAVAM**. Quelques adhérents sont toujours en vie grâce à nos informations, ils cotisent toujours chaque année pour nous remercier (*merci de prendre contact si besoin pour l'archivage des dossiers*).

**VIOXX®** : Les Actions en justice n'ont pas abouti en raison de la « **falsification des expertises judiciaires** » par un médecin condamné en correctionnel dans l'affaire **Mediator®**, si les adhérents ayant engagé des assignations sont toujours en vie, les expertises falsifiées pourraient faire l'objet de contre-expertises. (Merck® USA a indemnisé les victimes américaines et Canadiennes à hauteur de **six milliards de \$**).

**DIANE 35** : Très nombreux témoignages de victimes, mais refus général des femmes de porter l'affaire en Justice (tabou).

### **AGREAL® ANDROCUR®**

Ces deux médicaments défectueux font l'objet des procédures en **Actions de Groupe Santé** depuis bientôt 5 ans ! Cette lenteur judiciaire fait l'objet d'une loi votée en avril 2025 pour diminuer les délais !

Les Victimes seront prévenues par courrier individuel de l'avancée des **procédures judiciaires prévues début 2026**.

### **MEDIATOR® « UN »**

Procès terminé par un arrêt de la **Cour d'Appel de Paris** en décembre 2023, les Victimes ont fait l'objet d'indemnisations de l'ordre de **50.000,00€** en moyenne, à noter que sur les quelques 2500 témoignages reçus par l'**AAAVAM** en 2009/2010, seuls environ 1000 adhérents ont demandé réparation par notre intermédiaire, affaire toujours en « **Cassation** », elle sera examinée le 6 janvier 2026 ...

### **MEDIATOR® « DEUX »**

Le Cabinet d'avocats Didier Jaubert, qui après le décès de Maître W. Wulfman en 2015 reste seul en charge pour l'**AAAVAM** des procès contre les laboratoires Servier, nous indique que de nombreuses expertises judiciaires sont en cours pour les victimes ayant des séquelles (*principalement des HTAP et surtout des Valvulopathies*). Prudents les juges d'instruction pour rédiger les **ORTC**, ils attendent certainement l'arrêt de la Cour de Cassation de **Mediator® 1** ?

### **CORDARONE® AMIODARONE, QUINOLONES, LEVOTHYROX®, SABRIL®, CURACNÉ®, ROACCUTANE®, Etc. :**

Depuis 33 ans ces affaires qui n'ont pas été médiatisées font aussi l'objet de demandes d'indemnisations individuelles souvent grâce aux assurances de **protection juridique** qui payent les couteuses expertises médicales judiciaires.

**AGRÉMENT DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ** : Nous étions présents dans la plupart des **CRCI-ONIAM** dont nous avions contribué avec l'**AVIAM** à leurs créations. Dès avril et décembre 2024, en 2025, l'**AAAVAM** était en mesure de proposer des **Représentants des Usagers** dans la plupart des régions françaises via les services des **ARS**.

Pour 2026 nous sommes déjà présents dans plusieurs structures comme « **L'élan retrouvé** » Etc. ...

**Dernières minutes : Mediator® 2**, les Juges d'instruction rejettent des constitutions de « partie civile », pour diverses raisons, Maître Jaubert a demandé l'aide d'un médecin du recours et fait appel d'une cinquantaine de ces décisions.